

TERMS & CONDITIONS OF SALE

QUOTATIONS

Quotations are valid for thirty (30) days from date of issue. Unless stated otherwise, prices and deliveries are FOB Vendor's factory. Prices do not include any taxes with respect to the sale, purchase, delivery, storage, processing, use, consumption or transportation of any materials. Any such taxes shall be for the account of Buyer. Materials specifications are subject to change without notice.

REPRESENTATIONS

Vendor makes no representations whatsoever as to the fitness, capacity or performance of any materials excepting only to such extent (if any) as is specifically set forth on the quotation. In the event that materials do not comply with such a representation, Buyer shall notify Vendor within 30 days of shipment from Vendor's factory, and afford the Vendor reasonable opportunity to correct such non-compliance. Buyer shall pay Vendor's list price of any new part then installed, and shall be entitled to credit for Vendor's list of any old part for which the same is substituted, and shall pay Vendor's shipping charges on such old and new parts. In the event that Vendor is unable to correct such non-compliance, Buyer may at its own expense return the entire materials, FOB Vendor's factory, and Vendor shall then credit Buyer with the full purchase price, excluding shipping charges.

PAYMENT TERMS

Unless stated otherwise in Vendor's quotation, payment shall be due Net 30 days from date of invoice, without regard to the date of delivery of materials. An interest charge equal to 2% per month (24% per year) will be added to overdue invoices. In addition, Vendor reserves the right to change terms and require pre-payment from any Buyer whose account is overdue or found to have an unsatisfactory credit or payment record. Vendor may also refuse to sell to any Buyer until overdue accounts are paid in full. All payment terms must be approved in writing by Vendor's Credit Department.

BUYER'S ORDER

A Buyer's purchase order shall be deemed to incorporate, without exemption, all of the terms and conditions of the quotation, notwithstanding any printed order form of Buyer containing additional or contrary terms or conditions, unless Buyer shall have expressly advised Vendor to the contrary in writing apart from the printed provisions of such order, and same have been accepted by Vendor in writing.

ORDER ACCEPTANCE

All purchase orders are subject to acceptance by Vendor's management and credit approval. No order will be shipped if account is past due.

CANCELLATIONS, CHANGES, ALTERATIONS

Written consent by Vendor is required for the following: cancellation of order; change of project scope; alteration to contract; change to materials specifications; change to original specified delivery date; any other change that materially affects the contract. If any of the above should result in loss or additional cost, Vendor reserves the right to seek terms that provide indemnity for any loss, including expenses incurred and commitments made.

SHIPPING AND DELIVERY

1. Vendor will attempt to meet the shipment date provided on order acknowledgment, but does not guarantee to do so.
2. All orders are accepted subject to delay caused by war, riots, civil commotion, fire, labor disputes, restrictions of any government agency, or other causes beyond the Vendor's control.
3. Vendor will not be held responsible for consequential or incidental damages arising from any delays in delivery.
4. Unless otherwise stated on Buyer's order, orders that include special or non-stock materials may be processed as split shipments, at Vendor's option. On split shipments, stock items will be shipped immediately, and special or non-stock materials will be shipped when available.
5. Claims for shipment shortages or damages must be reported immediately upon receipt of materials.
6. For shortages, Buyer is to sign only for the number of pieces received, and contact factory immediately.

7. For materials damaged during shipment, whether concealed or visible, it is the responsibility of Buyer to file claims with the carrier, regardless of responsibility for freight charges (prepaid, collect, etc.).
8. No credit will be allowed for the return of materials damaged in shipment.
9. For completed orders with shipment delayed at the request of Buyer, Vendor may, at its option, invoice the goods and establish storage fees for holding completed orders.

TITLE

Title to materials supplied passes to Buyer at time of shipment, regardless of responsibility for freight charges (prepaid, collect, etc.). Accordingly, the responsibility for filing claims for loss or damage incurred during transit is the responsibility of Buyer. Vendor agrees to assist in these matters, but does not assume liability or responsibility for final settlement or collection of claims.

CLAIMS, DAMAGES, BACKCHARGES, ETC.

Vendor shall not be liable, under any circumstances, for any special, indirect, consequential or coincidental damages of any kind whatsoever, whether growing out of the use, inability to use, failure of, defects in the condition of, delay in delivery, non-delivery or otherwise of materials. Vendor will not approve or accept backcharges for labor, materials or other costs incurred by Buyer or others in the modification, adjustment, service or repair of furnished materials. Buyer assumes all risk and responsibility for the use of materials and for the results obtained by any such use, and agrees to hold the Vendor harmless from any liability arising out of such use by Buyer, or by any subsequent purchaser from Buyer. In no event shall any claim made by a Buyer be greater than the purchase price of the particular materials in respect of which damages are claimed.

LIMITED WARRANTY

Subject to the provisions of the clauses herein, Vendor agrees to correct any defect or defects in workmanship or materials which may develop under proper and normal use, by repair or by replacement of the defective part or equipment, at Vendor's option, FOB factory. Unless otherwise stated, the warranty period shall be one (1) year from date of shipment. The exceptions to this warranty period are:

Five (5) years: Duct Fan Models AXC, AXS-EC, AXP, ARI-C, MFT, MFTS, MBI, EXM (excludes accessories)

Two (2) years: CX Complete Air Purification Systems (excludes UV lamps, filters & accessories)

This warranty is provided to the original Buyer, and may not be transferred, sold or bartered. Motors, drives, electrical controls and other components manufactured for Vendor by others are not covered by these warranty provisions. All warranty claims must be processed through point of purchase. All warranty repair work must be performed either at the factory or by a factory certified service center. For additional information regarding warranties, see Vendor document Limited Warranty-2505.

RETURN POLICY

1. Special orders, non-stock and obsolete materials are not returnable under any circumstances.
2. Collect shipments of returned materials will not be accepted.
3. Materials returned without a Return Materials Authorization (RMA) number will not be accepted.
4. At its discretion, Vendor may issue an RMA number and a ship to address for materials to be returned.
5. Returned materials are subject to a restocking charge to cover the cost of processing, inspection and repackaging.
6. All materials assigned an RMA number must be properly packaged and shipped PREPAID.
7. RMA number must be clearly visible on the outside of packaging.
8. A copy of the Bill of Sale to verify purchase date must accompany shipment.

TERMES ET CONDITIONS DE VENTE

DEVIS

Les devis sont valides pour trente (30) jours à partir de la date d'émission. Sauf indication contraire, les prix et livraisons sont FAB usine du Fournisseur. Les prix n'incluent aucune forme de taxe à la vente, d'achat, de livraison, d'entreposage, de traitement, d'utilisation, de consommation ou de transport de tout matériel. De telles taxes doivent être pour le compte de l'ACHETEUR. Les spécifications des matériaux peuvent changer sans préavis.

REPRÉSENTATIONS

Le Fournisseur ne fait aucune déclaration, quelle qu'elle soit, concernant l'aptitude, la capacité ou les performances des matériaux, sauf dans la mesure (le cas échéant) expressément indiquée dans le devis. Si les matériaux ne sont pas conformes à cette déclaration, l'ACHETEUR devra en informer le Fournisseur dans les trente (30) jours suivant l'expédition depuis l'usine du Fournisseur et accorder à ce dernier une possibilité raisonnable de remédier à cette non conformité. L'ACHETEUR paiera au Fournisseur le prix de liste de toute pièce neuve alors installée et aura droit à un crédit au prix de liste du Fournisseur pour toute ancienne pièce remplacée, ainsi qu'au paiement des frais de transport facturés par le Fournisseur pour ces pièces anciennes et nouvelles. Si le Fournisseur est incapable de corriger ladite non conformité, l'ACHETEUR pourra, à ses propres frais, retourner l'ensemble des matériaux, (FAB), usine du Fournisseur et le Fournisseur créditera alors l'ACHETEUR du prix d'achat intégral, à l'exclusion des frais de transport.

TERMES DE PAIEMENT

Sauf indication contraire dans le devis du Fournisseur, le paiement est exigible 30 jours nets à compter de la date de facturation, indépendamment de la date de livraison des matériaux. Des frais d'intérêt de 2 % par mois (24 % par an) seront appliqués aux factures en retard. De plus, le Fournisseur se réserve le droit de modifier les modalités et d'exiger un paiement anticipé de tout Acheteur dont le compte est en retard ou dont le dossier de crédit ou de paiement est jugé insatisfaisant. Le Fournisseur peut également refuser de vendre à tout Acheteur tant que les comptes en souffrance ne sont pas entièrement réglés. Toutes les conditions de paiement doivent être approuvées par écrit par le service de crédit du Fournisseur.

COMMANDE DE L'ACHETEUR

La commande d'un Acheteur est réputée intégrer, sans exception, l'ensemble des modalités et conditions du devis, nonobstant toute commande imprimée de l'ACHETEUR comportant des clauses supplémentaires ou contraires, à moins que l'ACHETEUR n'ait expressément informé le Fournisseur par écrit, indépendamment des dispositions imprimées de ladite commande, et que celles-ci aient été acceptées par écrit par le Fournisseur.

ACCEPTATION DE COMMANDE

Tous les bons de commande sont soumis à l'acceptation par le service de gestion et l'approbation de crédit. Aucune commande ne sera expédiée si le compte est en souffrance.

ANNULATIONS, CHANGEMENTS, MODIFICATIONS

Le consentement écrit du Fournisseur est requis pour : l'annulation de commande; le changement de la portée du projet; la modification du contrat; la modification des spécifications des matériaux; le changement de la date de livraison initialement prévue; ou toute autre modification ayant un impact substantiel sur le contrat. Si l'une de ces situations entraîne une perte ou des coûts supplémentaires, le Fournisseur se réserve le droit de négocier des modalités lui assurant une indemnisation pour toute perte, y compris les dépenses engagées et les engagements pris.

EXPÉDITION ET LIVRAISON

1. Le Fournisseur s'efforcera de respecter la date d'expédition indiquée dans l'accusé de réception de commande, mais ne la garantit pas.
2. Toute commande est acceptée sous réserve des retards causés par une guerre, des émeutes, des troubles civils, un incendie, des conflits de travail, des restrictions imposées par une autorité gouvernementale ou toute autre cause indépendante de la volonté du Fournisseur.
3. Le Fournisseur ne sera pas tenu responsable des dommages consécutifs ou indirects résultant de tout retard de livraison.
4. Sauf indication contraire sur la commande de l'ACHETEUR, les commandes incluant des matériaux spéciaux ou hors inventaire peuvent être traitées en livraisons partielles, à la discrétion du Fournisseur. Pour les livraisons partielles, les articles en inventaire seront expédiés immédiatement, tandis que les matériaux spéciaux ou hors inventaire seront expédiés dès leur disponibilité.
5. Les réclamations pour pénuries ou dommages lors de la livraison doivent être signalées immédiatement à la réception des matériaux.

6. En cas de pénurie, l'ACHETEUR doit signer uniquement pour le nombre de pièces reçues et contacter immédiatement l'usine.
7. Pour les matériaux endommagés pendant le transport, qu'ils soient visibles ou cachés, il incombe à l'ACHETEUR de déposer une réclamation auprès du transporteur, quelle que soit la responsabilité relative aux frais de transport (port payé, port dû, etc.).
8. Aucun crédit ne sera accordé pour le retour de matériaux endommagés pendant le transport.
9. Pour les commandes complètes dont l'expédition est retardée à la demande de l'ACHETEUR, le Fournisseur peut, à sa discrétion, facturer les marchandises et appliquer des frais de stockage pour la détention des commandes terminées.

PROPRIÉTÉ

La propriété des matériaux fournis est transférée à l'ACHETEUR au moment de l'expédition, quelle que soit la responsabilité relative aux frais de transport (port payé, port dû, etc.). En conséquence, il appartient à l'ACHETEUR de déposer les réclamations en cas de perte ou de dommage survenu pendant le transport. Le Fournisseur s'engage à apporter son assistance lors des démarches, mais n'assume pas la responsabilité ni l'obligation de règlement ou de recouvrement des réclamations.

CRÉANCES, DOMMAGES, FRAIS, ETC.

Le Fournisseur ne sera en aucun cas tenu responsable de tout dommage spécial, indirect, consécutif ou de circonstance de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation, de l'impossibilité d'utilisation, de la défaillance, des défauts d'état, du retard de livraison, de la non livraison ou de toute autre cause affectant les matériaux. Le Fournisseur n'approuvera ni n'acceptera de rembourser des frais de main d'œuvre, de matériaux ou d'autres coûts engagés par l'ACHETEUR ou des tiers pour la modification, l'ajustement, le service ou la réparation des matériaux fournis. L'ACHETEUR assume tous les risques et responsabilités liés à l'utilisation des matériaux ainsi qu'aux résultats obtenus, et s'engage à dégager le Fournisseur de toute responsabilité découlant de cette utilisation par l'ACHETEUR ou par tout acheteur ultérieur. En aucun cas, une réclamation faite par un Acheteur ne pourra excéder le prix d'achat des matériaux concernés par les dommages réclamés.

GARANTIE LIMITÉE

Sous réserve des dispositions des clauses présentes, le Fournisseur s'engage à corriger tout défaut de fabrication ou de matériaux pouvant apparaître lors d'une utilisation normale et appropriée, soit par la réparation, soit par le remplacement de la pièce ou de l'équipement défectueux, au choix du Fournisseur, FAB usine du Fournisseur. Sauf indication contraire, la période de garantie est d'un (1) an à compter de la date d'expédition. Les exceptions à la garantie ci-dessous s'appliquent :

Cinq (5) ans : Ventilateurs de conduit modèles AXC, AXS-EC, AXP, ARI-C, MFT, MFTS, MBI, EXM (accessoires exclus)

Deux (2) ans : Systèmes de purification d'air CX
(Lampes UV, filtres et accessoires exclus)

Cette garantie est accordée à l'ACHETEUR initial et ne peut être transférée, vendue ou échangée. Les moteurs, les variateurs, les équipements de contrôle électriques et les autres composants fabriqués pour le Fournisseur par des tiers ne sont pas couverts par ces dispositions de garantie. Toutes les réclamations au titre de la garantie doivent être traitées par le point de vente. Toutes les réparations sous garantie doivent être effectuées soit en usine, soit par un centre de service agréé par l'usine. Pour plus d'informations sur les garanties, veuillez consulter le document du Fournisseur intitulé « Garantie limitée 2505 ».

POLITIQUE DE RETOUR :

1. Les commandes spéciales, les produits n'étant pas en inventaire et les produits obsolètes ne peuvent en aucun cas être retournés.
2. Les équipements retournés en port payé ne seront pas acceptés.
3. Les équipements retournés sans numéro d'autorisation de retour de matériel (RMA) ne seront pas acceptés.
4. Le Fournisseur peut, à sa discrétion, attribuer un numéro d'autorisation de retour de matériel et une adresse d'expédition pour le matériel à retourner.
5. Les équipements retournés seront soumis à des frais de réapprovisionnement pour couvrir les coûts de traitement, d'inspection et de réemballage.
6. Tous les équipements auxquels un numéro RMA a été attribué doivent être correctement emballés et expédiés en port payé.
7. Le numéro RMA doit être clairement visible sur l'extérieur de l'emballage.
8. Une copie du contrat de vente attestant la date d'achat doit accompagner l'envoi.